

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, December 11, 1986

The Legislative Committee on Bill C-7, An Act respecting the Archives of Canada and records of government institutions of Canada and to amend the Copyright Act, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Friday, October 3, 1986, your Committee has considered Bill C-7 and has agreed to report it with the following amendments:

Title

Strike out the title, on page 1, and substitute the following therefor:

"An Act respecting the National Archives of Canada and records of government institutions of Canada and to amend other Acts in relation thereto"

Clause 1

Strike out line 4, on page 1, and substitute the following therefor:

"1. This Act may be cited as the *National Archives*"

Clause 2

Strike out line 7, on page 1, and substitute the following therefor:

"'Archivist' means the National Archivist of Canada"

Clause 3

Strike out lines 11 to 14, on page 2, and substitute the following therefor:

"known as the National Archives of Canada presided over by the Minister and under the direction of the National Archivist of Canada.

(2) The National Archivist of Canada shall be"

Clause 4

Strike out line 19, on page 2, and substitute the following therefor:

"National Archives of Canada are to conserve private"

Strike out lines 30 and 31, on page 2, and substitute the following therefor:

"of the objects and functions of the National Archives of Canada and, without limiting the general—"

In the French version only, strike out lines 16 to 23, on page 3, and substitute the following therefor:

j) fournir des services de formation aux techniques de l'archivage et à la gestion des documents;

k) collaborer avec les organismes concernés par les archives et la gestion des documents, notamment par des échanges et des activités communes;

l) apporter son appui professionnel, technique"

In the French version only, strike out lines 27 and 28, on page 3, and substitute the following therefor:

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 11 décembre 1986

Le Comité législatif sur le projet de loi C-7, Loi concernant les Archives du Canada et les documents des institutions fédérales du Canada et modifiant la Loi sur le droit d'auteur, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son Ordre de renvoi du vendredi 3 octobre 1986, votre Comité a étudié le projet de loi C-7 et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Titre

Retrancher le titre intégral, à la page 1, et le remplacer par ce qui suit:

«Loi concernant les Archives nationales du Canada et les documents des institutions fédérales du Canada et apportant des modifications législatives corrélatives»

Article 1

Retrancher la ligne 4, à la page 1, et la remplacer par ce qui suit:

«1. *Loi sur les Archives nationales du Canada.*»

Article 2

Retrancher la ligne 7, à la page 1, et la remplacer par ce qui suit:

«L'archiviste national du Canada nommé»

Article 3

Retrancher la ligne 10, à la page 2, et la remplacer par ce qui suit:

«Archives nationales du Canada, placé sous l'autorité du»

Article 4

Retrancher la ligne 15, à la page 2, et la remplacer par ce qui suit:

«4. (1) Les Archives nationales du Canada conservent»

Retrancher la ligne 30, à la page 2, et la remplacer par ce qui suit:

«Archives nationales et, notamment:

Dans la version française seulement, retrancher les lignes 16 à 23, à la page 3, et les remplacer par ce qui suit:

j) fournir des services de formation aux techniques de l'archivage et à la gestion des documents;

k) collaborer avec les organismes concernés par les archives et la gestion des documents, notamment par des échanges et des activités communes;

l) apporter son appui professionnel, technique»

Dans la version française seulement, retrancher les lignes 27 et 28, à la page 3, et les remplacer par ce qui suit: